

Protocole lié à l'organisation des Accueils collectifs de Mineurs (ALSH) dans le cadre de l'épidémie du coronavirus COVID -19

Destinataires:

- Parents des enfants accueillis sur le site du centre social Escale
- Collectivités locales de référence CCHSAM
- Salariés du CS Escale

Cadre général:

À compter du 27 mai 2020, la réouverture des accueils collectifs de mineurs interviendra de manière progressive,

Selon le protocole défini par la Direction de le Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative du 7 et 12 mai 2020, relayé localement par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Dans le cadre du plan de dé confinement et la reprise des activités scolaires le Centre Social Escale Rouvre ses Accueils Collectifs de Mineurs à compter du 27 mai 2020.

Cette réouverture est portée en concertation avec les membres du CA et l'équipe de salariés.

Les Accueils portés par le Centre Social s'inscrivent dans le cadre des ACM déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le cadre est donc défini au regard de la réglementation et/ou des Mesures sanitaires relayées par la DDCS (protocole du 07 /12mai) et en appui sur les mesures mises en place dans le cadre de l'Education Nationale.

La note présente concerne l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs portés par le CS Escale:

- ALSH 3/12 ans: Mercredi; sur le site de Saint Ouen
- Local ado: sur le site de Saint Ouen à partir, sur rendez-vous.

Les mesures exposées ici ne suppléent pas les règles habituelles de fonctionnement des ACM portés par le CS Escale (horaires, taux d'encadrement, etc...). Elles les complètent au regard de la situation exceptionnelle liée à L'épidémie au Covid 19.

Capacité d'accueil

Au regard des éléments en notre possession et des mesures de distanciation sociale à mettre en œuvre, les Effectifs sont ainsi limités.

- ALSH 3/12 ans=12 enfants (4 enfants de 3/5 ans et 8 de 6/12 ans)
- Espace ado 12/17 ans, uniquement sur rendez vous



Conditions d'inscriptions

Priorisation aux enfants des personnels soignants, gendarmes..., familles mono parentales et enfants dont les 2 parents travaillent.

Aucun accueil ne pourra avoir lieu sans que l'enfant n'ait été inscrit auparavant.

L'équipe d'animateurs ne peut pas accueillir d'enfant non inscrit préalablement

Ces mesures ordinaires d'inscription doivent faire l'objet d'une vigilance toute particulière en cette période Exceptionnelle

Mesures sanitaires:

Accompagnement

Aucun parent ne sera accepté dans les étages : les enfants devront être récupérés dans le sas du rez de chaussée (devant le visio phone).

Les parents sont seuls responsables de s'assurer que leur enfant est bien pris en charge par l'équipe.

Lucy (protocole)

Gestion des symptômes

Les enfants ne pourront pas être accueillis s'ils portent des symptômes relatifs au Covid19.

Les parents s'engagent, notamment, à ne pas confier leurs enfants en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil.

En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'accueil.

Si l'enfant était accueilli dans les jours précédents (jusqu'à une quinzaine de jours) par le CS Escale, les parents doivent en informer le CS Escale.

Lors des accueils, la prise de température pourra être effectuée par l'équipe d'animation si des doutes se font Sentir, mais ne sera pas systématique.

En cas de suspicion de symptômes du Covid 19, les parents seront avertis le plus rapidement possible.

L'enfant sera alors isolé, muni d'un masque, dans l'attente de ses responsables légaux. Les responsables du CS Escale seront avertis aussitôt par l'équipe.

Information des enfants :

Les enfants bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont L'hygiène des mains : jeux, dialogue... avec support d'un affichage éventuel. Les règles seront rappelées Régulièrement par la mise en place de rituels.

Nettoyage des mains

Le lavage des mains sera réalisé dans les cas suivants :

- Avant de rentrer sur l'accueil
- Avant et après le goûter
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir éternué
- Après avoir manipulé des objets potentiellement partagés lors de temps d'activité



Il sera assuré par nettoyage à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes, avec un séchage soigneux, de Préférence avec une serviette en papier jetable, dans les sanitaires mis à disposition. De manière exceptionnelle,

Du gel hydro-alcoolique pourra être utilisé (distribution par l'équipe d'animation essentiellement, utilisation sous Surveillance).

Jeux et objets

Les jouets « désinfectables » seront privilégiés. Seuls des jeux et jouets individuels seront utilisés. Des jeux Collectifs pourront être mis en place s'ils ne nécessitent pas de transmission d'objets.

Les livres et objets en papier pourront être utilisés par les enfants individuellement. Ils seront enfermés après Usage pour une durée raisonnable permettant la destruction du Covid19.

Un « kit » individuel sera mis à disposition de chaque enfant avec les objets nécessaires à l'activité

Repas, Restauration, couchage

Les repas et les goûters sont fournis par les parents.

Les enfants doivent amener leur propre bouteille ou gobelet. Il n'importe toutefois pas à l'équipe d'en Assurer la désinfection.

Repas: Mercredi essentiellement

Les repas sont fournis par les familles, avec des couverts individuels, verres ou bouteille d'eau, sac plastique... Les repas doivent être composés de repas froids, disposés dans un sac réfrigéré

La vaisselle ne sera pas faite sur l'accueil. Les barquettes, assiettes et couverts seront enfermés dans le sac après le repas.

Le matériel individuel doit être marqué au nom de l'enfant. A défaut, le personnel peut être amené à le faire. Les repas seront pris directement par les enfants.

Sieste: Mercredi essentiellement

Pour les enfants qui font la sieste, le centre social fournit les draps et oreillers nécessaires, dans un sac Plastique. Des lits plastiques sont mis à disposition et désinfectés après usage.

La disposition des locaux au vu de la situation sanitaire ne permet pas de disposer de plusieurs salles. La sieste se déroule dans une salle aménagée.

4.7. Distance

La distanciation d'au moins 1 mètre sera cherchée dans tous les contextes et tous les espaces. Les enfants seront disposés à une place attitrée pour la durée de l'accueil, avec un espace de 4m2. Ils ne devront pas se rapprocher des autres enfants.

Les enfants devront être le plus autonomes possible dans leur gestion quotidienne.

Le personnel pourra être amené à se rapprocher des enfants pour des accompagnements exceptionnels.

4.8. Locaux

Des restrictions spécifiques peuvent être décrétées spécifiquement selon les sites (jeux extérieurs notamment). Entretien, désinfection

La désinfection est organisée 2 fois par jour, par un agent d'entretien :

- Poignées de porte, interrupteurs, tables... : fin de chaque accueil, fin de matinée et fin d'après-midi (Mercredi), à l'aide de lingettes désinfectantes ou de spray.
- Jeux et jouets : après usage, par l'équipe d'animation à l'aide de lingettes désinfectantes ou de spray où En faisant tremper dans un seau avec une solution désinfectante. L'eau de javel pourra être utilisée



Dans le respect des préconisations (diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres D'eau froide]).

• Sols : nettoyage à l'issue de l'accueil

Les locaux sont aérés régulièrement : 10-15 minutes si possible avant et après chaque accueil, et au cours de la Journée (mercredi)

Port de masques

Les animateurs porteront des masques "grands publics".

Les enfants de moins de 11 ans ne sont pas tenus de porter des masques., il est cependant obligatoire pour les enfants scolarisés en collège. S'ils portent un masque fourni par les parents à leur arrivée, celui-ci pourra être enlevé au cours de l'accueil par l'équipe. Le masque sera alors rangé dans les affaires de l'enfant et ne sera pas réutilisé au cours de la journée.

Si un enfant présente des symptômes d'infection COVID-19 lors de la journée d'accueil, il sera muni d'un masque fourni par le centre. L'enfant sera alors isolé, muni d'un masque, dans l'attente de ses responsables légaux, dans un délai maximum d'une heure.

Le port du masque reste proscrit, en toutes circonstances, pour les élèves de maternelle.

L'ensemble de ces mesures et consignes ne sauraient être exclusives. Elles peuvent aussi être amenées à évoluer en fonction du contexte.

A ce titre, le centre social Escale mettant en application ce protocole lié aux mesures de COVID décline toutes responsabilités en cas de contagion.

La Directrice

Nathalie BLOUET

Responsable légal

Lu et approuvé